

FEDERATION TUNISIENNE DE FOOTBALL

Tunis, le 24 Juillet 2020

NOTE CIRCULAIRE 1

AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES A LA FTF SAISON SPORTIVE 2020/2021

I/- ENGAGEMENTS DES CLUBS :

Les droits d'engagement des clubs pour la saison sportive 2020/2021 sont fixés comme suit :

▶ Clubs de la Ligue I	: 3.000 DT
▶ Clubs de la Ligue II	: 2.500 DT
▶ Clubs de la Ligue Amateur - Niveau 1	: 2.000 DT
▶ Clubs de la Ligue Amateur - Niveau 2	: 1.500 DT
▶ Clubs des Ligues Régionales	: 500 DT
▶ Clubs Féminins Niveau 1	: 500 DT
▶ Clubs Féminins Niveau 2	: 500 DT
▶ Clubs engageant les catégorie des Jeunes	: 500 DT

En sus de ces droits d'engagement, le club est tenu de payer également, une cotisation annuelle égale à Trente Dinars (30^{DT}).

- ✓ Les formulaires du dossier d'engagement doivent être soigneusement remplis et adressés sous pli recommandé à l'adresse de la FTF (**Stade Annexe d'EL MENZAH - Cité Olympique - 1003 Tunis**), seul le formulaire « Club » est à conserver par le Club.
- ✓ Le formulaire « Trésorerie » doit être accompagné de la pièce de paiement des droits d'engagement et de cotisation (mandat postal à l'ordre de la FTF au C.C.P. 93-09, ou une copie du bordereau de versement d'espèces au compte bancaire n°03210119010111277816 chez BNA - Kheireddine Pacha - Tunis, ou chèque à l'ordre de la FTF).
- ✓ Le dossier d'engagement doit parvenir à la FTF au plus tard :
 - Le 30/09/2020 pour les clubs de la Ligue I
 - Le 30/09/2020 pour les clubs de la Ligue II
 - Le 30/09/2020 pour tous les autres clubs des différentes Divisions et Ligues.

